

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 22 JANVIER 2009**

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE TROUHER Erwan, HOUEIX Magali, EZANIC Jean-Louis, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, ELLIAS Claude, JOUAN Isabelle, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne.

Était absent : MORAUT Philippe.

### **CHOIX DE L'ARCHITECTE CONCERNANT LA RÉNOVATION DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Monsieur LE BOUEDEC rappelle la décision du conseil municipal en date du 18 décembre 2008, de faire une consultation d'architectes pour le projet de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente.

Conformément à cette décision un appel a été lancé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de faire appel au Cabinet d'Isabelle LE FRANC pour réaliser le projet.

### **RÉNOVATION DES W.C. PUBLICS À QUELVEN :**

Monsieur LE BOUEDEC rappelle que les W.C. publics de Quelven sont à rénover. Des travaux de maçonnerie, de charpente, d'électricité et de plomberie sont à prévoir.

Les travaux de plomberie seront réalisés en régie par l'agent technique de la commune. Pour les autres corps de métiers une consultation est nécessaire pour l'obtention des divers devis.

Les travaux devront être réalisés pour la fin du mois de mai.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à contacter divers artisans et à traiter aux mieux des intérêts de la commune.

### **DEMANDE DE PRÊT TEMPORAIRE, PAR LA VILLE DE LORIENT, de LA STATUE « LA VIERGE À L'ENFANT » EN PORCELAINÉ DÉPOSÉE À LA CATHÉDRALE DE VANNES :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande reçue de la Ville de LORIENT, concernant le prêt temporaire de la « statuette de la vierge à l'enfant en porcelaine » datée de 1757 qui est actuellement déposée au trésor de la cathédrale de Vannes, afin d'être exposée au musée de la Compagnie des Indes, musée municipal de la ville de Lorient. Cette demande de prêt est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelables.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du contrat de dépôt liant la commune et la ville de Lorient, autorise M. le Maire à signer la convention de prêt de la statuette de la vierge à l'enfant en porcelaine datée de 1757.

## **ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le receveur de PONTIVY et s'élevant à la somme de 503.00 €,
- dit que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours.

## **TRAVAUX D'ÉLAGAGE AUX ABORDS DES PONTS – PROPOSITION DE DEVIS :**

M. le Maire fait savoir que certains ponts de la commune (Moulin de Guermeur, Kéralhuit, Corn er Pont, Saint Salomon et Niziau) sont encombrés d'arbres qui mettent en péril les fondations des ponts. Afin de prévenir des risques futurs il est nécessaire d'effectuer les travaux d'abattage et de débroussaillage. La proposition faite par M. CARDIET Jacques s'élève à 1686.36 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- donne son accord pour la réalisation de ces travaux de sécurité,
- autorise M. le Maire à signer le devis correspondant,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

## **POINT SUR LE PROJET DU LOTISSEMENT, CHOIX DU NOM DU LOTISSEMENT ET DE SES RUES :**

Monsieur le Maire fait savoir que la commission chargée du lotissement s'est rencontrée début janvier et a pris connaissance :

- du cahier des charges qui a pour objet de fixer les règles de caractère privé du lotissement et de fixer les conditions générales des ventes ou des locations qui seront consenties par la commune,
- du règlement intérieur du lotissement.

La commission a apporté quelques remarques, les services de la D.D.E. ont relevé des points qui devront être modifiés ; une réunion est prévue à cet effet, en Mairie, le 29 janvier 2009.

D'autre part, la commission a choisi de donner le nom des « Hauts de Bellevue » pour le nouveau lotissement. 2 rues et 2 impasses devront être dénommées. Il est proposé de donner des noms de peintres ayant exposé au musée de Pont Aven. Les membres du conseil sont favorables à cette idée et propose les 4 noms suivants Émile BERNARD, Paul SERUSIER, Henry MORET et Maxime MAUFRA.

## **ASSOCIATION MUSIQUE À CORPS ET À CHOEUR – DEMANDE DE PARTENARIAT :**

Monsieur le Maire fait savoir que l'Association Musique à Corps et à Chœur peut assurer des activités d'éveil musical, de chants et d'instruments. L'association souhaite pouvoir établir une collaboration avec les communes de Pontivy Communauté. Aussi sont-ils prêts à se déplacer sur notre commune pour des stages, certaines répétitions et concerts.

Ils sont actuellement à la recherche de locaux pouvant accueillir un stage d'été intitulé « Chant et Piano d'accompagnement » du 3 au 7 août. Ils ont besoin d'une grande salle lumineuse et de 5 salles pour accueillir les pianistes.

Mme DETLOF/CHAPUT est déléguée par le conseil pour prendre contact avec l'association et connaître leur besoin réel.

## **FEMODEC – TRAITEMENT CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE :**

M. le Maire informe l'assemblée que la FEMODEC fait savoir que la chenille processionnaire du chêne est présente sur la quasi-totalité du département depuis 3 ans.

Les conséquences de la présence de cette chenille concernent d'abord la santé publique : urtication, réactions allergiques parfois graves.

Pour l'année 2009 la FEMODEC propose d'organiser une campagne de lutte collective via un traitement biologique préventif à partir du sol.

Les administrés intéressés par cette action sont priés de bien vouloir s'inscrire en Mairie avant le 28 février 2009.

## **CONCOURS GASTOUNET :**

Monsieur ELLIAS Claude fait savoir qu'il a réceptionné les gilets sécurité qui seront remis aux enfants qui ont concouru à l'animation GASTOUNET.

Une remise officielle des lots est prévue le vendredi 6 février à 15 h 30, à la salle polyvalente. Les dessins de tous les participants seront exposés. Les enfants des 2 écoles seront conviés à cette manifestation. Un gâteau et un jus d'orange leur sera servi à l'issue de la cérémonie.

Le conseil municipal mandate M. ELLIAS pour organiser cette manifestation.

M. ELLIAS fait savoir que tous les dessins seront exposés à la médiathèque à compter du 7 février (exposition par cycle).

## **REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR RACCORDEMENT AU RÉSEAU COLLECTIF :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une nouvelle délibération relative à la redevance payée pour le raccordement au réseau collectif d'assainissement, apportant suffisamment de précision sur la nature des branchements.

Il propose la rédaction suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'instaurer une participation pour raccordement au réseau d'assainissement collectif fixé selon les modalités suivantes :
  - construction à usage d'habitation d'un seul logement : 762.25 €
  - construction à usage d'habitation de plusieurs logements : 381.13 € par logement
  - habitation existante antérieure à l'installation du réseau : 457.32 €
  - construction à usage artisanal, commercial, de services et industriel : 762.25 €
  - construction à usage de gîtes, chambres d'hôtes : 190.56 € par chambre
  - hôtels : 190.56 € par chambre
  - changement de destination d'un bâtiment existant : 762.25 €
- DÉCIDE l'entrée en vigueur des participations ainsi fixées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour les dessertes réalisées à compter de cette date,
- DÉCIDE que la participation pour raccordement sera exigible à l'achèvement des travaux au moyen d'un titre de recette

## **EXPOSITION À LA MÉDIATHÈQUE**

Madame DORN fait savoir que Mme CORBEL souhaite organiser une exposition culturelle et pédagogique à la médiathèque sur le thème « objectif terre ». Cette exposition est destinée à tout public

(scolaires, particuliers) et a pour but de mettre en avant l'évolution de notre planète, d'inciter à réfléchir au développement durable.

Cette exposition a été réalisée par Créa Diffusion. Le prêt de cette exposition s'élève à 700 € pour 15 jours.

Mme CORBEL envisage de réaliser cette exposition au cours du mois de novembre 2009. Elle souhaite toucher les écoles primaires de GUERN et des communes environnantes ainsi que les collèges.

Le Conseil Général subventionne les animations qui doivent être destinée à tous les publics, hors temps scolaire. Le taux de subvention est fixé à 50 % de la dépense plafonnée à 800 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **sous réserve de la volonté des instituteurs de la commune de participer à cette exposition**, par 12 voix pour et 2 contre, ACCEPTE d'engager cette exposition.

### **CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DU MERCREDI :**

Mme L'HOSTIS fait savoir que le centre de loisirs sans hébergement du mercredi va démarrer le 28 janvier 2009. Les parents intéressés par ce service peuvent obtenir des informations et inscrire leurs enfants auprès du secrétariat de la Mairie.